

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الديوان
خلية الاتصال

العرض الصحفي الخاص بالقطاع

السبت 07 جانفي 2017

الخصم يفوق 7 ملايين سنتيم لطلبة السنة الأولى

إجراءات التقشف "تزير" المنحة الجامعية لطلبة الدكتوراه

وقت مضى بالزيادة لتغطية نفقات البحث والتوثيق والتنقل خصوصا وأنهم غير موظفين، لكن إجراءات التقشف التي طالت عدّة جوانب شملت المنحة الجامعية لطلبة الدكتوراه أيضا.

■ سفيان ع

المسجلين في تخصصات العلوم التجريبية والذين يستفيدون حسب نص التعليم من منح سنوية قيمتها 15 مليون سنتيم، أي بزيادة 3 ملايين سنتيم، نظرا إلى فوارق البحث العلمي والأعباء ما بين التخصصات المذكورة.

كما أشارت التعليم الوزارية أنه لا يمكن لطلبة الدكتوراه الاستفادة من المنحة الجامعية بعد التسجيل الرابع موازاة مع القانون المحدد لأجل المناقشة الذي يشير إلى ضرورة المناقشة في ظرف 4 سنوات كحد أقصى مع إمكانية إقصاء الطالب في حال تجاوز هذه الأجل. وقد أثار قرار إعادة النظر في المنحة الجامعية ردود أفعال متفاوتة لدى الطلبة المعنيين خصوصا وأنهم كانوا يطالبون في

مليون سنتيم سنويا والمخصصة للبحث العلمي والتوثيق ومختلف الأعباء المتعلقة بإعداد رسالة الدكتوراه، إلا أن مديرية البحث العلمي والتطوير التكنولوجي حدت قيمة المنحة حسب التعليم الجديدة التي تطبق بداية من هذا الموسم بـ 5 ملايين سنتيم فقط في السنة، معتبرة ذلك أنه يدخل في إطار ترشيد النفقات، أما بالنسبة لطلبة الدكتوراه في نظام "الأمدى" المسجلين في السنة الثانية أو الثالثة أو الرابعة كأقصى حد للاستفادة من المنحة الجامعية، فقد إلى تحديد قيمتها بـ 10 ملايين سنتيم في السنة بالنسبة إلى طلبة العلوم الاجتماعية والإنسانية والأساسية، أي بتخفيض ما قيمته مليوني سنتيم، مع إحداث فارق مع الطلبة

مش التقشف في ميزانية وزارة التعليم العالي والبحث العلمي وترشيد النفقات، المنحة السنوية لطلبة الدكتوراه بنظام "الأمدى"، حيث تم تخفيض نسبة الاستفادة بالنسبة لطلبة السنة الأولى إضافة إلى التفاوت في المنحة ما بين طلبة العلوم التجريبية وطلبة العلوم الاجتماعية والإنسانية.

حسب تعليمية وزارية بلغت المؤسسات الجامعية مؤخرًا "اطلعت عليها الشروق"، فإن قيمة المنحة الجامعية الخاصة بطلبة الدكتوراه المسجلين في السنة الأولى، لن تتجاوز 50 ألف دج لمختلف التخصصات سنويا، أي بتخفيض يفوق 7 ملايين سنتيم، حيث كان هؤلاء يتقاضون نحو 12 ألف دج في الشهر أي بمعدل 12

تعليق الإضراب المفتوح بجامعة الأغواط

تقرر عودة الطلبة إلى أقسام الامتحان بجامعة عمار ثليجي بالأغواط بداية الأسبوع. بعد يومين من التوقف والاحتجاج دعت إليهما 7 منظمات طلابية الأربعاء الفارط . بغلقها جميع مناهذ الجامعة بمعاهدها وكلياتها في وجوه الطلبة تزامنا واليوم الثالث من امتحانات السداسي الأول . تنديدا بالظروف الحاصلة بالجامعة والتجاوزات المسجلة بها حسبهم . مطالبين بترسيم ثقافة الحوار والحد من الضغط وممارسة ما وصفوه بـ "البلطجة" ضد الشريك الاجتماعي، وكذا الاكتظاظ المسجل داخل الأفواج، وفتح مدرسة للمحاماة في ظل توافر شروط ذلك. وما إلى ذلك من النقاط والمطالب الأخرى المتعلقة بالأمن وبالأسعار المطبقة في النوادي وكذا انتشار بعض الألفات داخل الحرم الجامعي. وجاء الإعلان عن توقيف الإضراب، عقب لقاء المنظمات الطلابية برئيس الجامعة.

■ الشريف داودي

تنديدا بالحفرة التي طالت التخصص وخوفا من ضياع مستقبلهم المهني

طلبة الصيدلة يحتجون أمام مقر وزارة الصحة للمطالبة بحقوقهم

■ احتج طلبة الصيدلة أول أمس أمام مقر وزارة الصحة والسكان وإصلاح المستشفيات، تنديدا بالمشاكل التي أصبحت هاجسا يهدد مستقبلهم، بعد الإضراب المفتوح الذي دخلوا فيه والذي قارب الشهر دون أن ينظر في مطالبهم المطروحة لدى مختلف الهيئات المسؤولة.

وحسب ممثل عن المحتجين فإنهم يؤكدون أنهم لم ولن يتراجعوا عن مطالبهم المتمثلة في فتح مناصب للصيدلة على مستوى صيدليات المؤسسات الاستشفائية العمومية، بالإضافة إلى انتقالهم من الرتبة 13 إلى الرتبة 16 في سلم الوظيف العمومي لفائدة الصيدلة في القطاعات العامة والخاصة، هذا وطالبوا بفتح مناصب التخصص في مختلف التخصصات الصيدلانية البيولوجية والاساسية، مع تخفيض المقاعد البيداغوجية وفق متطلبات السوق العمل في الجزائر، وفي سياق المطالب أشار المتحدث إلى ضرورة فتح منصب مساعد صيدلي على

حسب دخل الصيدليات الخاصة، مع إلزامية إدراج تخصصات جديدة والمتمثلة في الصيدلية الإكلينيكية، الصناعية، والاستشفائية، ضرورة إعادة النظر في التوزيع الاستراتيجي للصيدليات وفق الهياكل القاعدية، وفي إشارة منه ذكر الوزارة الوصية بضرورة إعادة النظر في المسار التكويني لطلبة الصيدلة، مع تطبيق القانون لممارسة المهنة وفرض رقابة صارمة لتسيير المهنة.

■ خديجة بلوزداد

جامعة وهران «1»

طلبة الطب في إضراب مفتوح

وتحقيق الأرضية المطلوبة المرفوعة أمامها، خاصة أن مهنة الطب والصيدلة أصبحت تتذلل سلم الأجور في الوظائف العمومي، مقارنة ببعض المهن الأخرى، إلى جانب مهنة جراحة الأسنان التي تبقى هي الأخرى ضمن أدنى الأجور في الوظائف العمومي.

وينتظر أن يدخل غدا الأحد أساتذة الطب بنفس الكلية في إضراب مواز للمطالبة بتسوية وضعيتهم العالقة، في وقت واصل طلبة الصيدلة إضرابهم المفتوح الذي استمر إلى 3 أسابيع كاملة، دون الوصول إلى حل مع الوزارة، فيما ينتظر تواصل الإضراب بعودة الطلبة إلى مقاعد الدراسة غدا الأحد.

• رضوان.ق

دخل طلبة كلية الطب بجامعة وهران «1» يوم الخميس الماضي، في إضراب مفتوح عن الدراسة، للمطالبة بمراجعة القانون الأساسي للطب وإعادة النظر في الأجور المطبقة في الوظائف العمومي، مع الدعوة إلى إدماج المختصين في طب الأسنان ضمن الصنف 16 بدل الصنف الحالي 13، عملا بالوعود التي التزم بها الوزير اتجاه الطلبة.

تضم كلية الطب حاليا 971 طالبا موزعين على السنوات الست بالكلية، والموزعين على طلبة الطب وجراحة الأسنان والصيدلة، والذين غادروا كلهم مقاعد الدراسة لالتحاق بالإضراب. وأكد ممثلو الطلبة بأن الإضراب سيبقى متواصلا إلى غاية قبول الوزارة مطالبهم

BOUIRA Université *Mohand Oulhadj* Les étudiants du département de français en grève



Les étudiants du département des lettres et langue française de l'université Akli Mohand Oulhadj de Bouira ont entamé, avant-hier, un mouvement de grève pour dénoncer les conditions d'études qu'ils jugent «déplorables». En effet, tôt dans la matinée, tous les amphithéâtres étaient fermés ainsi que l'accès aux différentes salles. D'après les étudiants grévistes, leur objectif est de «dénoncer la défaillance des appareils de chauffages et le manque du matériel informatique dans le laboratoire de langue». Ils estiment que les conditions d'études sont loin d'être réunies, lesquelles sont

pour le moins «inacceptables». Les protestataires dénoncent aussi «la sourde oreille de la direction de l'université» face à cette situation qui prévaut au sein de la faculté des lettres et des langues. «Malgré nos réclamations faites à maintes reprises, la direction de l'université ne bouge pas le petit doigt pour remédier à cette situation préoccupante», regrette Ali, un étudiant dudit département. Pour l'instant, rien n'augure à l'arrêt de cette protestation, car les étudiants grévistes sont déterminés à poursuivre leur action jusqu'à satisfaction de leurs revendications.

Aziz C.

La grille d'évaluation du rôle du chef de service dans les CHU est-elle scientifiquement valide et fiable?

Par H. Aïlalou*

Peut-elle faire la différence ? A-t-elle une valeur ajoutée dans la promotion de la santé ? Trouve-t-elle la légitimité auprès de la communauté scientifique et de la société savante ?

La négociation envisage des solutions gagnant-gagnant pour les deux parties en position de divergence. Le but est de minimiser les risques d'échec et de maximiser le bénéfice par le choix de meilleures procédures qui nous emmène à synthétiser et finalement adopter des règles efficaces.

Je ne doute pas de la bonne intention des efforts déployés pour élaborer cette grille qui s'avère contestée comme sélective, inéquitable et ne donne pas des chances égales aux candidats car les opportunités ne sont pas ouvertes pour tous et toutes. Je note le manque de clarté dans la définition des termes de la norme utilisée et l'ambiguïté dans l'attribution de poids de notation, ce qui affecte sa validité et sa fiabilité. D'autre part, l'humanisation des soins n'a pas été prise en considération d'autant plus que les représentants des organismes sociaux n'ont pas été consultés.

Le point de départ de mon analyse stratégique du système de soins réside dans ses attentes de globalité, universalité, pertinence, accessibilité, continuité et efficacité. Pour ce faire, le poste de chefferie est une position d'exercice de pouvoir et de changement afin d'améliorer et noter la différence pré - post de l'intervention exercée par le nouveau chef ou leader.

Dans un souci de développement de leadership organisationnel, on pourra se poser la question : Quelles sont les atouts que le candidat doit s'approprier afin d'accomplir sa mission et s'orienter vers des résultats attendus ?

Il est temps que les acteurs du système de santé et des CHU s'ouvrent les esprits et essayent de se réarmer avec de bonnes pratiques évaluatives basées sur les évidences scientifiques pour développer leurs compétences et réussir le développement du pays et l'amélioration des services de santé qui aura un impact sur le bien-être de notre population dans son environnement. Je propose les caractéristiques de performance à acquérir selon le **Cadre de Leadership dans les CHU**

1- Établir des orientations, clarifier la mission, partager la vision et les objectifs fondés sur les attentes élevées des étudiants et du personnel. Améliorer les programmes d'études et d'enseignement. Assurer une orientation académique et pédagogique cohérente en termes de normes de curriculum, de pratiques pédagogiques, des priorités en matière de perfectionnement professionnel et des outils d'évaluation axés sur l'accomplissement de la mission, de la vision et des objectifs de l'organisation

2- Améliorer le processus organisationnel pour soutenir les meilleures pratiques

3- Améliorer le perfectionnement professionnel en cours d'emploi et l'accessibilité à tous les membres de l'organisation (formations, stages etc.)

4- Assurer le leadership professionnel aux CHU et universités et adopter une approche axée sur les politiques de santé et de formation. Avoir une capacité d'influence, de communication et de faire face au stress. Prendre soin de son équipe, montrer le respect, être un modèle

En tant que praticien du domaine de la santé et soucieux d'évaluation, je voulais me prononcer, devant cette panique, sur la validité interne et externe ainsi que la fiabilité de cette grille d'évaluation finalisée. Quelle est sa pertinence ou son apport positif au système de soins ?

de responsabilité, d'intégrité, de compétence et de confiance en effectuant ses tâches.

5- Assurer l'imputabilité : être redevable (accountability, impartialité) et développer un sens d'imputabilité chez le personnel. Assurer l'harmonisation continue et l'efficacité des objectifs, des stratégies, des structures et des ressources (budget, structures, procédures, compétences du personnel) pour améliorer les pratiques pédagogiques et professionnelles selon les objectifs de santé et de bien-être. Ces 5 missions à accomplir par le chef de service sont les **pilliers** et les **critères de succès**. Ils aident à améliorer les axes du système de santé et du système de soins en Algérie concernant la prise en charge adéquate du malade et de la population.

Cette pratique du leadership dans les structures de santé consiste à exercer une influence sur les membres de l'organisation et les intervenants dans le but de définir et de réaliser le mandat, la vision et les objectifs de la tutelle. Les leaders s'inspirent des ressources personnelles en leadership pour mettre en œuvre les pratiques de leadership de manière efficace. Ci-joint les ressources nécessaires pour un leader dans l'exercice de ses fonctions.

Les ressources personnelles en leadership exécutif ou opérationnel d'un chef de service se résument en :

1- Ressources cognitives : ce sont les connaissances propres au domaine, capacité de résolution de problèmes. C'est la pensée systématique ou prévoyance pour améliorer la collaboration des personnes et de l'équipe. En plus de la connaissance de pratiques efficaces en vigueur dans les CHU et l'université ayant une incidence directe sur l'apprentissage des étudiants et la santé des malades.

2- Ressources sociales : perception des émotions, gestion des émotions et réactions émotionnelles appropriées (Intelligence émotionnelle).

3- Ressources psychologiques : optimisme, auto-efficacité et résilience. C'est la proactivité qui est un état motivationnel qui prédispose le leader à entreprendre une action tournée vers l'avenir pour changer et améliorer une situation.

✓ Quels sont les rôles et les qualités d'un chef de services de CHU ?

✓ Quelques rôles sont à souligner dans le but d'efficacité.

1- Leader, enseignant et formateur avec des compétences académiques, enseignement et recherches. Assure un perfectionnement professionnel pour soi et pour son équipe. Publications,

2- Gestionnaire d'interfaces avec efficacité et efficacité orientée sur les résultats grâce à une prise de décisions éclairées. Nouer des relations, bâtir une culture de collaboration et partager les responsabilités, les innovations et les pratiques d'intelligence émotionnelle avec son équipe. Agir avec proactivité et avec une perspective systémique les valeurs, les pratiques, l'expertise et relève les défis.

3- Dispensateur de soins de haute qualité basés sur les meilleures

pratiques et les évidences scientifiques. Assurer l'humanisation des soins etc.

Étant donné que la grille d'évaluation des candidats au poste supérieur de chef de service hospitalo-universitaire est un outil utilisé dans un but de choisir le candidat avec des compétences (en leadership, en gestion et en dispensation de soins humanistes) afin d'améliorer les services de santé, les critères objectifs adoptés doivent mesurer les résultats escomptés qu'on veut atteindre.

L'évaluation normative doit définir et clarifier la norme à utiliser et qui servira d'indicateur de mesure par la suite. Cette pratique n'a pas été respectée lors de la production de ce travail ardu, ce qui met en doute sa validité et sa fiabilité.

L'analyse de cette grille actuelle a suscité des questions autour de son équité. Est-elle vraiment équitable dans l'égalité d'accès aux opportunités ? Y'a-t-il des critères doublés qui mesurent la même compétence comme dans l'exemple de la formation de plus de 30 jours et la formation continue ou dans la notation des comités ou dans la partie d) qualifications et bonifications (postes supérieurs) ?

On constate que le MESRS a émis des critères valant 87 points au total si on exclut l'expérience en enseignement (1point par année) et l'intervention en enseignement dans le cadre de parrainage etc. (1,5 point par année) par contre le MSPRH a émis 64 points au total pour 12 critères, si on exclut les activités de santé (1 point par année). On découvre que seulement trois critères moins pertinents sur 12 (25%) totalisent 40 points de 64 donc (62.5%) du total sont attribués aux activités de jumelage, de télémédecine et de consultations externes. Est-ce raisonnable ?

Sachant que la participation aux opportunités de télémédecine (12 points) ou aux opérations de jumelage (16 points) ou externalisation des consultations spécialisées (8 points) leur notation semble inappropriée (62.5% du total des points). De plus ces activités ne sont pas accessibles à tous et n'ont pas été mises à la disposition de l'ensemble des candidats potentiels. Le poids attribué à ces trois critères sur 12 semble exorbitant comparativement à la participation aux projets de recherches (3 points) ou publication d'articles scientifiques (6 points). Donc une recherche qui dure 3 années équivaut à deux missions de jumelage. Dans le cas du critère de jumelage, le nombre de mission dans une durée d'une année n'a pas intentionnellement été précis et limité contrairement aux deux autres critères. Je me demande combien de missions pour le jumelage pourraient se faire par mois ? Cela semble intentionnel et inacceptable dans une communauté scientifique, ce qui mérite une critique constructive à accepter par la tutelle ainsi agir en conséquence. Pour plus de clarifications, la note pour les deux autres critères, projet de télémédecine et de consultations externes ont été précis et limités à 2 points

par année, par contre celui du jumelage a été laissé injustement. Malheureusement la même règle pour la note d'évaluation de ces missions de jumelage doit être respectée, corrigée et précisée incensamment bien avant l'évaluation des dossiers.

Je déplore l'exclusion du critère humanisation des soins et la place du critère « Évaluation par les pairs ». Cet indicateur mesure la relation interpersonnelle du futur chef, son intelligence émotionnelle, son charisme, son respect et son niveau de confiance par ses collaborateurs.

Par ailleurs, dans la partie c) Activités pédagogiques et scientifiques, le jury considère l'assiduité, l'engagement, la planification, mais aucun point n'est donné et aucune clarté au sujet de ces attentes. Est-ce plausible ? Comment cette évaluation subjective de la qualité des services sera-t-elle évaluée ? De même, aucun point n'est donné comme reconnaissance aux leaders des sociétés savantes ou conseil déontologique. Est-ce cela à du sens dans une société qui a besoin de leaders pour le changement ? Un autre exemple de débalancement dans la notation est qu'on donne (5 points) pour un directeur de thèse et (0 point) à un collaborateur de thèse, sachant que seul un chef de service se donne le droit d'être directeur d'une thèse. Cette pratique n'encourage pas la collaboration et le partage du savoir, du savoir-faire et du savoir-être. Par ailleurs, on attribue (2 points) à un expert de projet de thèse et (0 point) au membre de jury de thèse. Est-ce que cette pratique encourage l'évolution de la recherche et du savoir ?

Par ailleurs, cette grille ne donne aucune importance à la qualité de la production des travaux scientifiques d'envergure et de recherches pertinents dans leur dimension internationale. Elle se contente de la quantité, ou de la disponibilité de télémédecine ou de la fréquence des missions pour le jumelage sans demander objectivement les extrants spécifiques au candidat et quelle est sa contribution exacte au projet, sa valeur ajoutée à l'avancement du projet ou ce qu'il a réalisé etc, ou bien il a été un mentor ou un apprenant à la recherche d'expérience.

Cette grille réfère à des normes établies selon un ancien modèle et devra inclure des critères d'analyse évaluative SMART qui prennent en considération la qualité des services rendus à la population par chaque candidat. On doit demander un papier de participation qui devra être accompagné par une production qui a fait la différence entre l'état de santé passé et l'état de santé actuel des bénéficiaires selon des indicateurs mesurables.

Je constate que les poids de notation attribués aux critères par le MSPRH ne proportionnellement plus exagérés et démesurés relativement à ceux du MESRS. Est-ce équitable ? La discordance est évidente ! Si on compare une mission d'expertise mandatée par le MESRS ça vaut 2 points avec un maximum de 4 points, hélas, une

mission de jumelage vaut 2 point avec un maximum de 16 points (MSPRH).

D'autres questions d'évaluation sont à débattre lors d'une réflexion sur l'élaboration de grilles d'évaluation :

✓ Comment identifier les rôles et qualités d'un chef de service de CHU dans le but de maximiser l'efficacité et l'efficience et répondre aux attentes des malades en termes d'amélioration de santé et de bien-être ?

✓ Quelle est la pertinence de cette nouvelle grille ?

✓ Répond-elle aux aspirations des candidats ?

✓ Est-elle équitable ?

✓ Est-elle valide et fiable ?

✓ Donne-t-elle des chances et des opportunités égales à tous les candidats ?

✓ A-t-on donné un délai suffisant pour permettre un large consensus sur l'adaptation des critères et des poids attribués ?

✓ Est-elle cohérente avec les rôles et les qualités requis du nouveau chef ?

✓ A-t-on évalué les candidats à la chefferie selon leur habileté à assumer le rôle de leader, formateur, dispensateur de soins et de gestionnaire ?

✓ A-t-on considéré les 5 missions ou piliers du Cadre de Leadership en santé (CLS) ?

✓ Quels sont les objectifs spécifiques de cette grille ? Quelles sont les attentes ?

✓ Quelle est la valeur ajoutée de cette grille en termes de solutions aux problèmes de santé actuels en Algérie tels que l'humanisation des soins ?

✓ Quelles sont les améliorations à apporter lors de la prochaine étape ?

✓ Que faut-il changer ou améliorer ?

En conclusion

Suite à mon analyse de cette nouvelle grille qui semble discordante dans la notation entre les deux ministères est bien loin d'un processus scientifique d'élaboration de grilles valides et fiables.

Je déplore le manque de clarté, le manque de défi du leadership émergeant, la sélectivité, l'incohérence, l'attribution de poids inégale et inéquitable aux variables de mesure des compétences ainsi que l'exclusion d'un facteur pertinent «l'humanisation des soins».

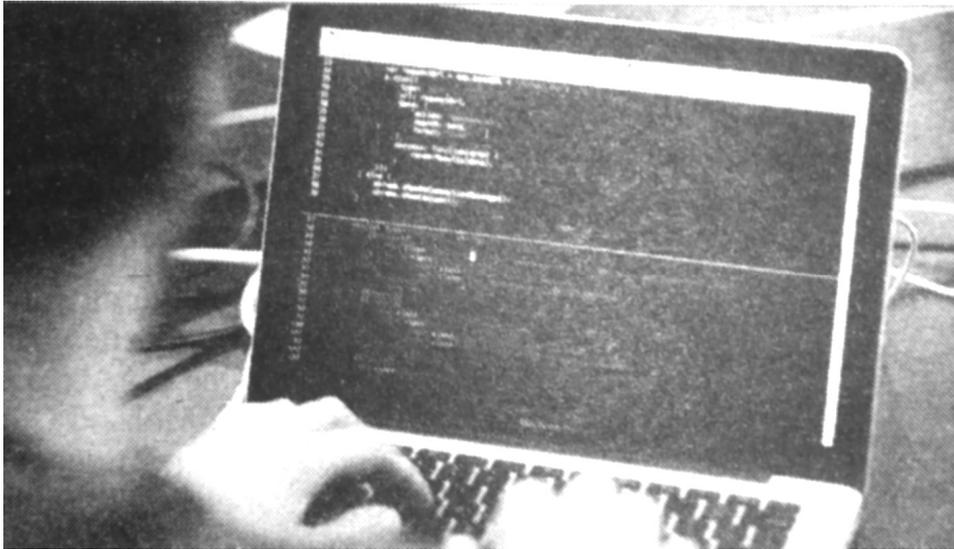
La révision de certains critères est fortement recommandée tout en appliquant la loi de Pareto 80-20. Ces recommandations sont faciles à mettre en pratique et auront un effet considérable sur la raison d'être de cette grille et ainsi motiver les acteurs de santé et ajuster leurs pratiques professionnelles.

On pourra aussi recommander des formations en gestion hospitalière, en relations interpersonnelles, en harmonisation des soins et en intelligence émotionnelle pour les cliniciens aspirateurs à des postes en leadership. Dans une perspective d'optimisation de ressources et pour une planification efficace, le candidat pourra soumettre une réflexion écrite de 2 pages sur son entrée au poste de leadership. Le candidat doit exprimer ses motivations, ses compétences en gestion, sa valeur ajoutée, ses attentes en termes de résultats escomptés après 15 jours de son installation, puis après 3 mois et après 1 année etc.

*Expert en santé et éducation

ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Promouvoir la programmation informatique



Les spécialistes qui ont participé à un colloque scientifique sur l'informatique ont insisté, jeudi dernier à Tissemsilt, sur la nécessité de promouvoir la programmation informatique pour développer l'économie numérique en Algérie. Dans ce cadre, l'informaticien et développeur de logiciels de la société Talentia Software d'Aix-en-Provence (France), Zergoun, a estimé que l'absence de spécialistes et le manque de formation rendent difficile l'orientation vers une économie numérique, ajoutant que la formation d'ingénieurs en logiciels dans les universités algériennes «est l'unique voie pour que l'Algérie dispose de systèmes de logiciels propres à elle».

L'informaticien et développeur d'applications High Digital des Etats-Unis, Abdelhalim El-Agrid, a insisté sur la programmation électronique pour développer l'e-économie, ainsi que sur la création de laboratoires de recherche au sein des universités du pays sur les programmations pour contribuer à l'élaboration d'une feuille de route sur de bonnes bases, assurer une orientation saine vers une économie numérique et relever de grands défis. Le représentant de la

société Nokia Algérie et enseignant à l'Ecole supérieure d'informatique d'Alger, Walid Laribi, a donné des explications sur les modalités de gestion et de maîtrise des techniques d'informatique. Ce colloque a constitué une occasion au représentant de la société Robotic (France), Zoubir Ameer, de parler de la robotique et de son importance dans la vie quotidienne de l'étudiant, des hommes d'affaires et des entreprises économiques, faisant part des démarches de sa société pour développer les robots industriels en Algérie. Initiée par l'Union nationale des étudiants algériens (UNEA) en collaboration avec l'Institut des sciences économiques, commerciales et de gestion, cette rencontre a regroupé des étudiants et des enseignants du centre universitaire Ahmed-Benyahia El-Ouancharissi de Tissemsilt et des informaticiens de plusieurs universités du pays. Organisé sous le slogan «La technologie de pointe, une introduction pour réaliser la compétitivité économique», ce colloque a pour objectif d'informer les universitaires des expériences étrangères en informatique et de faire connaître des nouvelles techniques dans ce domaine.

COLLOQUE AU CRASC D'ORAN

Ces incohérences qui retardent l'avènement de l'État de droit

Une journée d'étude sur l'État de droit en Algérie a été organisée hier au Crasc, à Oran, en l'honneur et en présence du professeur Ahmed Mahiou, professeur émérite, et de figures emblématiques du droit national et international.

Celui-ci ne s'est pas exprimé publiquement (voir entretien), mais les intervenants, qui lui ont rendu hommage ont, pour beaucoup d'entre eux, été ses anciens élèves à la faculté d'Alger, où il a enseigné durant de longues années. La rencontre, qui ne concernait pas le riche parcours de cet ancien (depuis 2002 juge ad-hoc auprès de la Cour internationale de justice de La Haye, mais un débat sur «L'état de droit en Algérie»). Un état des lieux embrassant un large éventail de champs de réflexion, y compris la question du droit international en rapport avec les conventions ratifiées. La non-cohérence du droit lui-même, ou la non-cohérence de l'attitude du gouvernement algérien par rapport au droit, représentent les points communs aux différentes interventions qui se sont succédé devant un auditoire intéressé. Madjid Bencheikh, de l'université Cergy Pontoise, a été le premier à ouvrir les hostilités en analysant le qualificatif de «sacro-saint» le principe de non-intervention brandi par l'Algérie pour répondre à toutes les sollicitations, et elles étaient diverses, ces dernières années. Le conférencier tient compte de la nature particulière et de la complexité de chaque situation, mais estime que «l'Algérie n'a pas de position très claire, oppose beaucoup des réticences à toute forme d'intervention et reste rigide, même lorsque le droit international l'autorise». Mieux encore, «elle reste en retrait, même lorsqu'elle apporte une aide». C'est résumé par l'adage «ni pour ni contre, bien au contraire». Posant comme préalable que certains gouvernements ne sont pas représentatifs des populations qu'ils sont censés représenter, il explique comment, en réponse à la sollicitation de l'Arabie Saoudite pour intervenir au Yémen, l'Algérie a brandi son arsenal juridique, notamment l'article 29 de la Constitution, qui interdit à l'armée d'intervenir en dehors de ses frontières. Madjid Bencheikh nuance en expliquant que l'Arabie saoudite est venue en aide à un gouvernement qui s'est réfugié chez elle, ce qui suppose un conflit d'intérêts. Pour le cas de la



Le professeur Ahmed Mahiou, une expérience et une expertise en droit international

Libye, l'Algérie a également appelé à la non-intervention, mais n'a pas critiqué les résolutions onusiennes, seulement la manipulation qui s'en est suivie et qui a causé l'assassinat de Kadhafi. Le cas pourrait aussi s'appliquer au Mali, où, tout en préconisant la solution diplomatique et politique, elle accepte, après maintes tractations, l'ouverture de son espace aérien pour l'aviation française. Pour lui, l'Algérie reste également silencieuse sur la problématique de la protection des populations dans les conflits. Elle-même a été, à un moment, accusée par les instances onusiennes, y compris par le SG de cette organisation, mais aussi par l'UE, de ne pas être très regardante sur ce sujet, ce qui a fait, à l'époque, réagir le gouvernement de manière énergique, arguant que c'est là une ingérence dans les affaires internes. Cet intervenant s'interroge : «Est-ce de l'ingérence qu'un Etat demande à un autre l'application des conventions qu'il a ratifiées?». Ali Bencheneb, de l'université de Bourgogne, va plus loin que le constat du manque de cohérence, en essayant de démontrer qu'un véritable désordre s'est installé sous des pressions diverses, dont celle du

libéralisme et qui ont fini par remettre en cause, dès 1982, le principe de l'algérianisation du droit, mis en avant au milieu des années 1975. Il parle d'effets pervers, de mimétisme et cite comme exemple certaines dispositions de la toute nouvelle loi sur la santé, «techniquement un texte qui a pour vocation d'abroger la loi de 1985», indique-t-il. Le mimétisme sur le modèle français concerne principalement la création de l'Agence nationale du médicament, mais ce qui est plus grave à ses yeux, c'est que ce projet a été lancé il y a 8 ans. Cela s'apparente à une double naissance, ce qui est contraire au droit. Son intervention, déclarée sous forme de conte et de jeux de mots, traite également de l'impuissance des gouvernements face à l'économie informelle, et voit dans les faibles amendes (seulement 10 000 DA), infligées aux responsables de constructions illicites, un appel à la récidive, avec toutes les conséquences engendrées sur l'urbanisme. Il convoque la psychanalyse pour se soucier de «la névrose du professeur de droit face au droit occulte répondant à des désirs obscurs». D'où le titre de sa conférence : «Un droit à la frustration».

Walid Lagoune, de l'université d'Alger, explique comment «le contre-droit est produit par le droit lui-même» et comment, «avec l'exception qui devient la règle et en l'absence d'un contrôle constitutionnel, l'exécutif trouve matière à s'approprier des "territoires" qui contredisent les règles du droit». Il cite comme exemple la controverse opposant les parties en conflit au FLN et plusieurs autres incohérences, telles que les renvois abusifs ou les renvois vers des dispositions non parues ou non publiées de la loi électorale. Il parle alors de zone informelle dans le corpus juridique. Pour ce chercheur, «l'article de la Constitution stipulant l'islam religion de l'Etat n'est pas en soi une disposition juridique», car il demande à être explicité pour définir de manière claire ce qui relève ou pas de cette religion afin d'éviter les interprétations qui peuvent s'avérer contradictoires et donc dommageables au bon fonctionnement du droit. Mahieddine Nehas de l'université d'Oran dévoile de son côté les incohérences du droit algérien de la famille incluant les amendements qui sont normalement en faveur de l'Etat de droit. «Certaines disposi-

tions contredisent en même temps la Constitution qui consacre l'égalité et le droit musulman auquel s'inspire le code de la famille». Il rappelle que le témoignage d'une femme n'est toujours pas permis pour valider un mariage, comme il n'est pas permis à un non-musulman d'adopter un enfant ou pour une femme d'épouser un non-musulman. Ceci, d'une part, et de l'autre, l'apostasie n'est plus (depuis 2005) une cause légale d'annulation d'un mariage comme le stipule le droit musulman, ce qui engendre une double incohérence pour ce qui est du droit successoral. Aujourd'hui chercheur au Crasc Mansour Kedidir, qui est intervenu sur le concept de l'Etat de droit, a été magistrat durant la décennie noire. Il pense qu'on est passés de la légitimité révolutionnaire (nécessité de construire le nouvel Etat indépendant avec ses exigences en matière d'unité, de sécurité et de développement) à la légitimité légale sans procéder à une refonte du système. «C'est un ravalement de façade dû à la montée néolibérale.» Pour lui, le paradoxe réside dans le fait que les aspects strictement sécuritaires ont été pris en charge avec le respect des règles minimales du droit (cours spéciales remplacées par les tribunaux criminels), mais que la montée néolibérale sous la pression du FMI a produit un contre-droit qui a mené au bradage des acquis (industriels ou autres). Il évoque l'intellectuel américain, Noam Chomsky, pour expliquer comment, même dans les pays occidentaux, les discours sur les droits de l'homme font fi des droits sociaux. «L'accumulation primitive du capital, très tardive en Algérie, prend de l'ampleur et, constate-t-il, piétine les règles minimales de l'Etat de droit, car, malheureusement, elle ne suit pas le modèle occidental». Elle ne le peut pas car, à son époque, il y a des siècles, l'accumulation primitive du capital était porteuse de nouvelles valeurs. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et, pour Mansour Kedidir, même le modèle latino-américain, qui a eu des effets désastreux en fragilisant l'Etat est dépassé. Il laisse entendre que la mainmise du capital primitif sur l'Etat n'augure rien de bon.

Djamel Benachour

SIKIDA

L'université abrite un séminaire scientifique en braille

A l'occasion de la Journée internationale du braille, un séminaire scientifique en braille a été organisé, mercredi, par la bibliothèque principale de lecture publique avec la collaboration de l'union de wilaya des non-voyants au niveau de la bibliothèque centrale de l'université du 20-Août-1955.

Ce séminaire scientifique en braille a été encadré par un expert de l'imprimerie en braille d'Alger avec un ensei-

gnant d'Alger et un autre de l'École nationale des non-voyants d'El-Achour.

Le hall de la bibliothèque centrale a abrité une exposition des équipements pédagogiques utilisés dans la langue des non-voyants et les équipements techniques comme le computer, l'imprimante et le téléphone mobile en braille.

Pour l'occasion un étudiant non-voyant nous expliquera les difficultés que cette frange de la société rencontre dans leurs

études et la recherche scientifique pour cause du manque d'une imprimante en braille. Lors de ce séminaire le manque d'espaces adaptés pour les non-voyants ainsi que les documents spécialisés en braille sans oublier le nombre insuffisants d'enseignants ne facilitent guère la recherche scientifique. Les intervenants ont aussi souligné la faiblesse des crédits alloués pour l'acquisition d'équipements spécialisés.

A. BOUKARINE

Ouverture officielle de la campagne de dépistage du cancer colorectal à Béjaïa

Le campus d'Aboudaou de l'université de Béjaïa a été, ce mercredi, le point de chute, d'un important rendez-vous médical, que la société algérienne d'oncologie médicale a inscrit au plan cancer 2015/2019 et se veut un intervalle pour le moins sensible dont s'appuierait toute cette campagne de dépistage du cancer colorectal qui n'est qu'à sa phase précoce en cette wilaya pilote. La rencontre intervient trois journées après le lancement effectif de cette campagne pilote qui a été basée aux deux communes du littoral Souk El Ténine et Melbou et devrait couvrir encore celle d'Amizour. Une journée médicale, qui rassemble outre la société d'oncologie, la DSP, le CHU, la Faculté de médecine, et la corporation des médecins Béjaoui. Elle se caractérise par sa haute importance, d'abord du fait,

qu'elle cible un mal qui a tendance à se propager vite, ensuite insiste sur l'étape sensible de sa déclaration, de son dépistage précoce, arme fatale pour sa guérison qui est possible dans la proportion de 90%. Enfin, de la perspective de son expansion et généralisation. La maladie selon les spécialistes qui en ont planché, touche le gros intestin, et a pour causes l'environnement alimentaire auquel se greffent, l'alcool, le tabac, et la sédentarité. En guise de diète, il est donc recommandé en tous temps et toute personne, une hygiène alimentaire, des aliments frais, sains, et la pratique du sport. Elle se manifeste, apprend-on, par la déclaration de douleurs abdominales, aussi par la présence de sang dans les selles, de l'amaigrissement et des symptômes d'anémie. Le dépistage précoce reste donc une

étape salvatrice pour se prémunir ou y guérir, c'est selon, à laquelle l'adhésion dès l'âge de 50 ans est conseillée, tant à l'homme qu'à la femme et ce jusqu'à l'âge 74 ans. Des éminents professeurs se sont relayés à la tribune, pour vulgariser ce geste avancé de l'état du malade, qui parfois, par l'assistance même de la télé-médecine, elle doit désormais, impliquer tous les praticiens de la santé qui doivent intervenir dès ce stade considéré être celui de la prévention et de la limitation de l'acte simple et sauveur qui s'en suivrait. La campagne s'étalera assurément les maîtres, aux wilayas de Annaba, Batna et Laghouat pour se généraliser par la suite à l'ensemble du territoire. Elle sera tout le pré-lude qui marquera une victoire certaine et un recule sur ce mal du siècle, qui affecte en moyenne douze personnes

sur une tranche de 10 000, par an. La campagne sera lancée à Amizour le 20 février. Un peu plus de 90 personnes ont subi un dépistage aux polycliniques de Melbou et Souk El Ténine selon le Dr Amrouche. Toutes ont été déclarées « cas négatifs » selon l'interlocuteur qui poursuit que 4 seulement jugées inquiétantes ont été acheminées au CHU Khellil Amrane pour une coloscopie. Dans ces deux communes précisera-t-il, un bureau spécial est mis en service à cet effet ou le patient devra répondre à un questionnaire. S'agissant de la troisième unité pilote, elle sera implantée à Amizour et lancera sa phase le 20 février prochain assure le médecin. Au plan statistique la wilaya compte quelques 814 cas de cancers, dont 144 relève du colorectal.

B.M. Oulhadj